

# Assemblée générale Lyon 1

2 février 2009

## Proposition d'ordre du jour :

- ① Motion de la coordination nationale et nos revendications.
- ② Grève à Lyon 1 :
  - ① Débat et vote à partir de la motion de la coordination nationale complétée par nos revendications.
  - ② Débat et vote sur les modalités et l'organisation de la grève à Lyon 1.
- ③ Information sur le congrès du 3 février.
- ④ Organisation et prochaines actions, suivant résultat du second point.

**Motion 1** : la coordination nationale réunie ce jeudi 22 janvier 2009 condamne la mise en place d'une politique d'affaiblissement structurel de l'enseignement et de la recherche, la précarisation des personnels de toutes catégories, notamment au travers de l'individualisation des carrières, de la mise en place du nouveau contrat doctoral et des suppression d'emplois, exige le rétablissement des postes supprimés, un plan pluriannuel de création d'emplois statutaires dans les universités et les grands organismes de recherche, et soutient les mobilisations en cours.

Elle déclare que si le ministère ne retire pas, sans préalable :

- ① le projet de décret sur le statut des enseignants-chercheurs
- ② la réforme de la formation et des concours de recrutement des enseignants du premier et du second degré

l'université française se mettra en grève totale, reconductible et illimitée : le 2 février 2009 l'université s'arrête.

Unanimité moins 3 voix contre

## **Motion 2 :**

La coordination nationale a également voté l'appel immédiat à la rétention des notes, la non transmission des maquettes de formation des enseignants du premier et du second cycle et le soutien aux mouvements de grève qui ont déjà commencé ainsi que l'appel au renforcement de la mobilisation dans tous les établissements.

# Revendications (AG 11 déc, 9 janv et AG Biatoss 27 janv)

- Le rétablissement des 900 postes supprimés et la création de postes statutaires d'état.
- La régularisation des contractuels embauchés sur 10 mois par passage à 12 mois et la titularisation de tous les contractuels occupant un emploi permanent
- Le retrait du plan de "masterisation" de la formation des enseignants et un recrutement à hauteur des besoins.
- L'abrogation de la loi LRU, et concernant ses déclinaisons
  - le maintien du caractère national des diplômes, des fléchages et des moyens des IUT,
  - le retrait du projet de modification du statut des enseignants-chercheurs,
  - le retrait du projet de contrat doctoral unique,
  - la suppression des chaires d'excellence.
- Le retrait des projets de transformation des organismes de recherche en agences de moyens.
- Une revalorisation salariale et l'intégration des primes au salaire pour tous les personnels.

# Revendications (AG 11 déc, 9 janv et AG Biatoss 27 janv)

- Le rétablissement des 900 postes supprimés et la création de postes statutaires d'état.
- La régularisation des contractuels embauchés sur 10 mois par passage à 12 mois et la titularisation de tous les contractuels occupant un emploi permanent
- **Le retrait du plan de "masterisation" de la formation des enseignants et un recrutement à hauteur des besoins.**
- L'abrogation de la loi LRU, et concernant ses déclinaisons
  - le maintien du caractère national des diplômes, des fléchages et des moyens des IUT,
  - le retrait du projet de modification du statut des enseignants-chercheurs,
  - le retrait du projet de contrat doctoral unique,
  - la suppression des chaires d'excellence.
- Le retrait des projets de transformation des organismes de recherche en agences de moyens.
- Une revalorisation salariale et l'intégration des primes au salaire pour tous les personnels.

# Revendications (AG 11 déc, 9 janv et AG Biatoss 27 janv)

- Le rétablissement des 900 postes supprimés et la création de postes statutaires d'état.
- La régularisation des contractuels embauchés sur 10 mois par passage à 12 mois et la titularisation de tous les contractuels occupant un emploi permanent
- Le retrait du plan de "masterisation" de la formation des enseignants et un recrutement à hauteur des besoins.
- **L'abrogation de la loi LRU, et concernant ses déclinaisons**
  - le maintien du caractère national des diplômes, des fléchages et des moyens des IUT,
  - le retrait du projet de modification du statut des enseignants-chercheurs,
  - le retrait du projet de contrat doctoral unique,
  - la suppression des chaires d'excellence.
- Le retrait des projets de transformation des organismes de recherche en agences de moyens.
- Une revalorisation salariale et l'intégration des primes au salaire pour tous les personnels.



# Revendications (AG 11 déc, 9 janv et AG Biatoss 27 janv)

- Le rétablissement des 900 postes supprimés et la création de postes statutaires d'état.
- La régularisation des contractuels embauchés sur 10 mois par passage à 12 mois et la titularisation de tous les contractuels occupant un emploi permanent
- Le retrait du plan de "masterisation" de la formation des enseignants et un recrutement à hauteur des besoins.
- L'abrogation de la loi LRU, et concernant ses déclinaisons
  - le maintien du caractère national des diplômes, des fléchages et des moyens des IUT,
  - le retrait du projet de modification du statut des enseignants-chercheurs,
  - le retrait du projet de contrat doctoral unique,
  - la suppression des chaires d'excellence.
- **Le retrait des projets de transformation des organismes de recherche en agences de moyens.**
- Une revalorisation salariale et l'intégration des primes au salaire pour tous les personnels.

# Revendications (AG 11 déc, 9 janv et AG Biatoss 27 janv)

- Le rétablissement des 900 postes supprimés et la création de postes statutaires d'état.
- La régularisation des contractuels embauchés sur 10 mois par passage à 12 mois et la titularisation de tous les contractuels occupant un emploi permanent
- Le retrait du plan de "masterisation" de la formation des enseignants et un recrutement à hauteur des besoins.
- L'abrogation de la loi LRU, et concernant ses déclinaisons
  - le maintien du caractère national des diplômes, des fléchages et des moyens des IUT,
  - le retrait du projet de modification du statut des enseignants-chercheurs,
  - le retrait du projet de contrat doctoral unique,
  - la suppression des chaires d'excellence.
- Le retrait des projets de transformation des organismes de recherche en agences de moyens.
- Une revalorisation salariale et l'intégration des primes au salaire pour tous les personnels.

# Liste partielle des universités et ufrs ayant voté en AG la grève reconductible

- Saint Etienne : UFR SHS et A.L.L en grève reconductible depuis le 26 janvier
- À partir du 2 février les universités Lyon 3, Paris 13, Orléans, Avignon, Franche-Conté, Lille 3, Corse, Paris 3,...
- Université de Bourgogne en grève du 3 février au 28 février.
- À partir du 2 février : 5 composantes à Lyon 2; Ufr Maths - Rennes 1; Ufr LSH, Ufr Sciences, Ufr Staps - Rouen; Ufr de Langues - Marne la Vallée; Ufr SJEPEG - Franche-Conté; Ufr Physique - Paris 7; six départements à Paris 13; Ufr LGC Paris 3; Ufr math et info, Ufr Sciences historiques - Strasbourg; Ufr LSH - Reims, Institut de Psychologie Paris 5 ....

**Proposition de motion:** L'assemblée générale de Lyon 1 constate que la communauté universitaire (enseignement supérieur et recherche) n'est toujours pas entendue par le gouvernement. En conséquence et sur les bases des revendications adoptées aux précédentes assemblées générales et de la motion de la coordination nationale, l'assemblée générale de Lyon 1 réunie ce 2 février appelle tous les personnels à cesser le travail et à se mettre en grève reconductible et continue à partir du 3 février 7h. L'assemblée appelle également toutes les composantes et services à se réunir au plus vite pour décider collectivement de rejoindre le mouvement de grève.

# Modalités pour une grève active et continue?

- Exiger de l'administration qu'elle informe individuellement les personnes comptabilisées en grève; les autres peuvent participer à une caisse de solidarité.
- Rendez-vous chaque matin pour faire le point, préparer les actions... (Lieu : un amphi du déambulatoire ? Heure : 9h, 10h ?)
- La grève pour les enseignants et les enseignants-chercheurs implique de ne pas accomplir les tâches présentiellees (cours, inscriptions pédagogiques, jury ...)

- remplacer les premiers cours par des débats.
- remplacer ensuite les cours par des séances mixtes : informations sur le mouvement et pistes de travail pour les étudiants.
- organiser des ag dans les labos, les composantes et les services.
- visibilité sur le campus via décoration du campus,, tables de presse ...
- visibilité à l'extérieur : demande de soutien international, messages via emails ou via site web, la presse, manifestations (prochaine manif jeudi 5 fev?) ...